Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 029-212902209-20260925-20260922_114-DE

VILLE DE PONT-L'ABBÉ

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
du 22 septembre 2026

Délibération n°2026-114	Classification 5.2 Fonctionnement des assemblées
MODIFICATION DU TABLEAU MUNICIPAL	

L'an deux mille vingt six, le vingt deux septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le seize septembre deux mille vingt six par voie électronique, conformément au règlement intérieur du Conseil et en vertu des articles L 2121-10 et L 2121-12-1 du CGCT, s'est réuni, à la salle du Conseil de la Mairie, Square de l'Europe, à Pont l'Abbé.

Présidence : Stéphane LE DOARÉ
Secrétaire : Yann HIRIART
Rapporteur : Stéphane LE DOARÉ

Nombre de Conseillers en exercice (liste en annexe) : 29
Nombre de Conseillers présents (liste en annexe) : 28
Nombre de Votants (liste en annexe) : 29

EXPOSE :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles R.2121-2, R.2121-3 et R.2121-4 ;

CONSIDÉRANT qu'après le Maire, prenne rang dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux ;

VU l'article R.2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales déterminant l'ordre du tableau pour les conseillers élus le même jour, à égalité de voix, par la priorité d'âge ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

A la suite de l'élection du Maire et des adjoints, l'ordre du tableau s'établit de la manière suivante :

Fonction	Nom et Prénom	Date de naissance
Maire	Stéphane LE DOARÉ	08/01/1974
Premier Adjoint au Maire	Laurent MOTREFF	28/08/1965
Deuxième Adjoint au Maire	Valérie DREAU	20/06/1967
Troisième Adjoint au Maire	Yann HIRIART	16/07/1991
Quatrième Adjoint au Maire	Marie-Pierre LAGADIC	21/07/1967
Cinquième Adjoint au Maire	Alain TINCQ	12/10/1955
Sixième Adjoint au Maire	Viviane GUEGUEN	12/02/1951
Septième Adjoint au Maire	Jacques TANGUY	14/07/1958
Huitième Adjoint au Maire	Victoire FOLGOAS	24/05/1990
Conseiller Municipal	Bernard LE FLOC'H	30/08/1946
Conseiller Municipal	Annie BRAULT	08/10/1946
Conseiller Municipal	Alain TINCQ	12/10/1955
Conseiller Municipal	Jean-Luc RICHARD	24/10/1957
Conseiller Municipal	Marc DEFACQ	07/12/1958
Conseiller Municipal	Ségolène GOYAT	13/03/1969
Conseiller Municipal	David DURAND	23/04/1973
Conseiller Municipal	Gaëtan LECOMTE	20/06/1974
Conseiller Municipal	Sophie COSSEC	18/11/1974
Conseiller Municipal	Anthony LE BEC	01/08/1975
Conseiller Municipal	Aurélie LE GOFF	19/09/1979
Conseiller Municipal	Hélène MARC	05/06/1983
Conseiller Municipal	Alosia ROBERDEL	06/12/1991
Conseiller Municipal	Thibaut SCHOCK	05/12/1992

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 029-212902209-20260925-20260922_114-DE

Conseiller Municipal	Jean-Baptiste FURIC	23/12/1995
Conseiller Municipal	Lou DURAND	15/05/1999
Conseiller Municipal	Laurent COOPER	17/05/1956
Conseiller Municipal	Yves CANEVET	20/12/1960
Conseiller Municipal	Olivier GALIANA	04/07/1964
Conseiller Municipal	Christel RIBEIRO	28/04/1973
Conseiller Municipal	Pauline DE RECHNIEWSKI	16/08/1983

Après en avoir délibéré ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ,

- **PREND ACTE** de la modification du tableau officiel établi selon l'ordre ci-dessus.

Fait à Pont l'Abbé le 22 septembre 2026.

Délibération certifiée exécutoire par LE MAIRE,

LE MAIRE,

VILLE DE PONT L'ABBÉ Finistère

Stéphane LE DOARÉ

Voies et délais de recours : En application des articles R.421-1 à R.421-7 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de RENNES (Hôtel de Bizien - 3, Contour de la Motte - CS44416 - 35044 Rennes Cedex) qui devra, sous peine de forclusion, être enregistrée au greffe de cette juridiction dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Il est également possible de présenter, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès de l'autorité municipale : ce recours gracieux interrompt le délai de recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de l'intervention de sa réponse, sachant qu'en application de l'article L.231-4 du code des relations entre l'administration et le public, le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation par l'autorité compétente vaut décision de rejet *« lorsque la demande présente le caractère d'une réclamation ou d'un recours administratif »*.

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 029-212902209-20260925-20260922_114-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2026

NOMS - Prénoms	PRESENT	ABSENT EXCUSÉ	PROCURATION
LE DOARÉ Stéphane	X		
MOTREFF Laurent	X		
DRÉAU Valérie	X		
HIRIART Yann	X		
LAGADIC Marie-Pierre	X		
TINCQ Alain	X		
GUEGUEN Viviane	X		
TANGUY Jacques	X		
FOLGOAS Victoire	X		
LE FLOC'H Bernard	X		
BRAULT Annie	X		
RICHARD Jean-Luc	X		
DEFACQ Marc	X		
GOYAT Ségolène	X		
DURAND David	X		
LECOMTE Gaëtan	X		
COSSEC Sophie	X		
LE BEC Anthony	X		
LE GOFF Aurélie	X		
MARC Hélène	X		
ROBERDEL Alosia	X		
SCHOCK Thibaut	X		
FURIC Jean-Baptiste	X		
DURAND Lou	X		
COOPER Laurent	X		
CANEVET Yves	X		
GALIANA Olivier	X		
RIBEIRO Christel	X		
DE RECHNIEWSKI Pauline		X	A donné procuration à Yves CANEVET

Nombre de Conseillers en exercice : 29
Nombre de Conseillers présents : 28
Nombre de Pouvoirs : 1

Étaient également présents :
Sandrine Gentric, Directrice Générale des Services
Aurélie Larnicol, assistante de direction
Hervé Cariou, informaticien
Lysiane Albert et Caroline Madec, chargées de la communication